

Luxembourg, le 18 janvier 2016

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de novembre 2015.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages n'a guère changé sur un mois, passant de 1,79% au mois d'octobre 2015 à 1,80% en novembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a baissé de 32 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 211 millions d'euros durant le mois de novembre 2015. En comparaison avec le mois de novembre 2014, ce taux a diminué de 3 points de base tandis que le montant des crédits accordés a progressé de 3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages s'est inscrit à la baisse en rythme mensuel, passant de 2,03% au mois d'octobre 2015 à 1,98% en novembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 37 millions d'euros par rapport au mois précédent pour s'élever à 211 millions d'euros en novembre 2015. En glissement annuel, ce taux a baissé de 18 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 99 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 15 points de base en

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

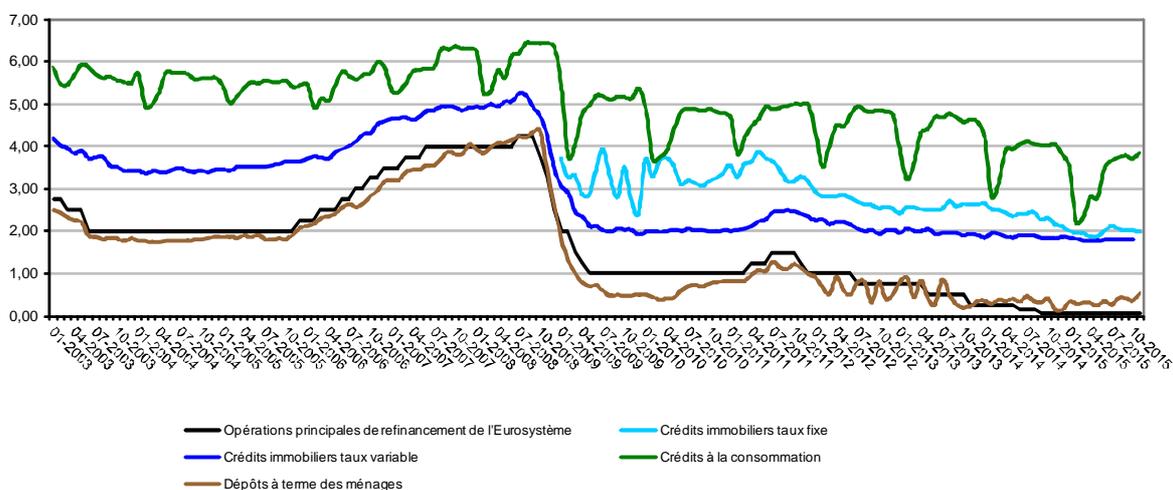
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Communiqué de presse statistique

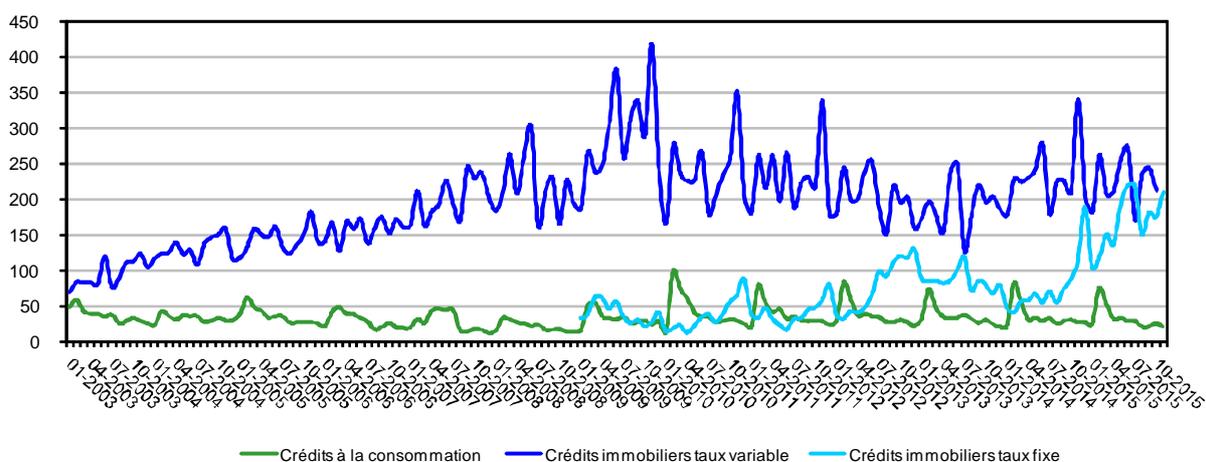
rythme mensuel pour atteindre 3,84% durant le mois de novembre 2015. A contrario, le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué sur un mois, passant de 24 millions d'euros au mois d'octobre 2015 à 19 millions d'euros au mois de novembre 2015. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 20 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 6 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 17 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 0,52%. Par rapport au mois de novembre 2014, ce taux a progressé de 38 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Communiqué de presse statistique

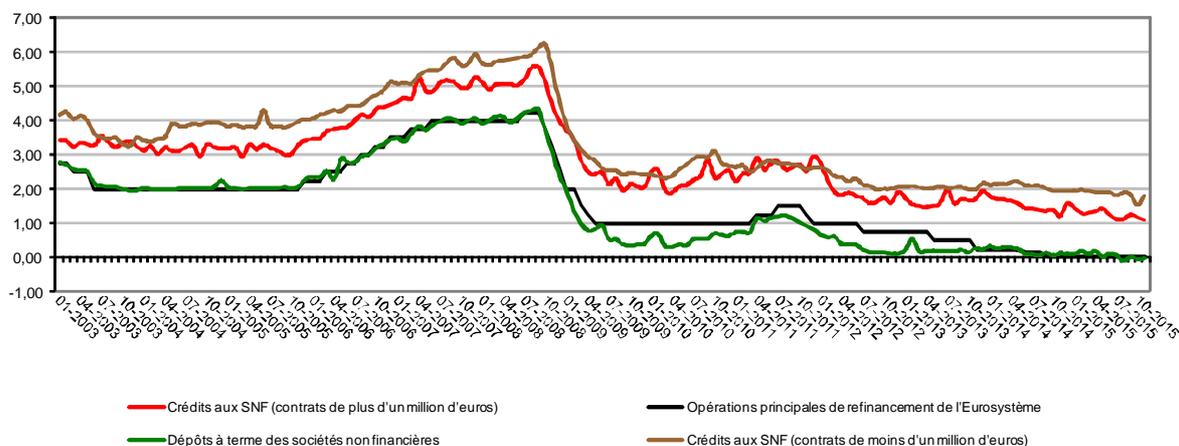
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières a augmenté de 28 points de base par rapport au mois précédent pour s'inscrire à 1,81% au mois de novembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'est élevé à 857 millions d'euros, en baisse de 269 millions d'euros par rapport au mois d'octobre 2015. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 15 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 57 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières a diminué de 8 points de base par rapport au mois précédent pour s'élever à 1,06% en novembre 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 188 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité mensuelle à 9 697 millions d'euros. En comparaison avec le mois d'octobre 2014, ce taux a diminué de 12 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 2 230 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a évolué de nouveau en terrain négatif pour atteindre -0,02% en novembre 2015. Il convient toutefois d'interpréter cette évolution avec précaution car les pondérations des contrats individuels sont très volatiles pour cette catégorie d'instruments.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la Banque centrale du Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Secrétariat général
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910